

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole et d'Aménagement Hydraulique du
Bas Pays de Béthune**

**Communes de BEUVRY, FESTUBERT, LA COUTURE, RICHEBOURG ET
VIEILLE CHAPELLE**

**DEMANDES D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVES AU PLAN DE
RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA LOISNE AVAL**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 12 mars 2012 des enquêtes publiques auront lieu, pendant 19 jours consécutifs du 2 avril au 20 avril 2012 inclus, sur les demandes d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relatives au plan de restauration et d'entretien de la Loisne Aval.

Ce projet s'étend sur le territoire des communes de BEUVRY, FESTUBERT, LA COUTURE, RICHEBOURG et VIEILLE CHAPELLE. Il est présenté par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole et d'Aménagement Hydraulique du Bas Pays de Béthune.

Monsieur René BOLLE, brigadier/chef de la police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de LA COUTURE.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes dans les mairies de BEUVRY, FESTUBERT, LA COUTURE, RICHEBOURG et VIEILLE CHAPELLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LA COUTURE.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le lundi 2 avril 2012 de 9h00 à 12h00 en mairie de Richebourg ;
- le samedi 14 avril 2012 de 9h00 à 12h00 en mairie de La Couture ;
- le mardi 17 avril 2012 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Festubert ;
- le vendredi 20 avril 2012 de 14h30 à 18h30 en mairie de La Couture.

Les copies des rapports dans lesquels le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées seront déposées en mairies de BEUVRY, FESTUBERT, LA COUTURE, RICHEBOURG, VIEILLE CHAPELLE et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS et seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).